

REGLEMENT – PRIX DE THESE



L'Union régionale des médecins exerçant à titre libéral en Champagne Ardenne décerne annuellement deux prix de thèse.

Peuvent concourir les étudiants de l'université de Reims qui ont suivi le 3^{ème} cycle de médecine et soutenu leur thèse avec succès.

Le **sujet de la thèse** doit correspondre **impérativement** à **l'exercice libéral et ambulatoire** et répondre aux **6 missions de l'URML**, à savoir :

- ↻ **Analyse et étude relatives au fonctionnement du système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'épidémiologie, ainsi qu'à l'évaluation des besoins médicaux**
- ↻ **Evaluation des comportements et des pratiques professionnelles en vue de la qualité des soins**
- ↻ **Organisation et régulation du système de santé**
- ↻ **Prévention et actions de santé publique**
- ↻ **Coordination avec les autres professionnels de santé**
- ↻ **Information et formation des médecins et des usagers**

Jury URML

Participent au jury de l'URML :

- Le Président de l'URML qui préside le jury ou son représentant
- Le Président de la section « généralistes » de l'URML ou son représentant
- Le Président de la section « spécialistes » de l'URML ou son représentant
- Des élus de l'URML (généralistes/spécialistes) concernés par un sujet de thèse (5 maxi)

▪ Sont invités à participer au jury de l'URML :

Le Doyen de la faculté de médecine, le coordinateur du 3^{ème} cycle de médecine, deux autres membres responsables d'enseignement à la faculté, des chefs de clinique concernés par un sujet de thèse.

Les règles du jury

- Les membres du jury doivent respecter la notation déterminée
- Le jury prend ses décisions à la majorité
- Les décisions du jury sont souveraines
- En cas d'égalité, le vote du Pdt de l'URML ou de son représentant est prépondérant

Le prix de thèse :

L'URML récompensera les 2 meilleures thèses en médecine libérale, généraliste ou spécialiste, parmi celles présélectionnées par la faculté de médecine (maxi 12) et ayant été soutenues en Champagne Ardenne en 2009.

Deux prix pour une valeur de 1500 € et 1000 €

- ♦ Les thèses primées feront l'objet d'un article dans le bulletin de l'URML, à destination des médecins libéraux de Champagne Ardenne et seront téléchargeables sur le site de l'URML : URML-CA.org
- ♦ Le ou les auteurs autoriseront l'URML à faire référence à leur travail autant que de besoin
- ♦ La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement

Comment concourir

Adresser au secrétariat de l'Union Régionale avant le **18 décembre 2009**, **4 exemplaires de la thèse accompagnés du formulaire de candidature complété et signé** (disponible au secrétariat de la faculté ou à l'URML sur simple demande).

Vous avez terminé vos études et soutenu votre thèse. Les critères précédents sont respectés.

Vous pouvez participer.

